

Le dollar canadien

Le montant total des emprunts et le montant total des intérêts à la charge de l'État n'augmentent pas nécessairement. Et pour le pays dans son ensemble, la charge de la dette extérieure nette n'est pas nécessairement plus lourde.

En concluant, le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré au comité:

... nous ne devrions pas nous exagérer les difficultés actuelles ni craindre l'avenir. Il y a beaucoup d'éléments rassurants. L'économie canadienne est à présent dans une position concurrentielle favorable par rapport aux autres pays. Il nous faudra du temps avant de pouvoir en récolter les fruits, bien qu'on puisse déjà en sentir certains effets.

Dois-je ajouter que les 477,000 emplois nouvellement créés sont un de ces signes dont il parle. Mais il n'a pas cité ce chiffre, c'est moi qui le cite. Il a poursuivi ainsi:

Un des signes prometteurs est la remarquable croissance d'emplois que nous enregistrons depuis peu. L'essentiel, c'est qu'il nous reste une assez bonne possibilité de sortir de nos difficultés actuelles en ayant raffermi notre position concurrentielle, avec des taux d'inflation moins élevés et par la suite, des taux d'intérêt plus faibles.

Le député de Don Valley, le chef de l'opposition et d'autres qui montent en épingle la question du taux de change critiquent beaucoup le gouvernement. Mais soyons réalistes. A force de faire des remontrances et de remettre la question sur le tapis, ils arriveront bien à le faire baisser encore, car politiquement cela pourrait fort bien les servir.

Des voix: Oh, oh!

M. Martin: Monsieur l'Orateur, c'est exactement ce qui se produit actuellement, d'après moi, autrement ils reconnaîtraient à certaines nouvelles de bon augure...

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je demande au député de retirer immédiatement ce qu'il a dit. C'est une accusation malhonnête, déplacée, absolument fausse et qui est indigne de la Chambre des communes. Il est scandaleux de laisser entendre que quand les députés essaient de discuter de questions économiques importantes, ils essaient en réalité de mettre le gouvernement dans l'embarras au lieu de faire ce qu'il faut pour améliorer la situation.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Don Valley (M. Gillies) reconnaîtra certainement qu'il ne s'agit là que d'une divergence de vues. Les observations en question ne sont certainement pas antiparlementaires.

Des voix: Oh, oh!

M. Gillies: Ce n'est pas une divergence de vues, c'est un rappel au Règlement et cela touche les privilèges parlementaires. Il ne s'agit pas d'une divergence de vues. Le député d'en face a déclaré que le chef de l'opposition (M. Clark) et moi-même essayons de nous attaquer à la situation du dollar canadien pour le faire baisser davantage. Nous essayons au contraire de faire remonter la valeur du dollar et nous avons

[M. Martin.]

parlé bien des fois des problèmes que la baisse du dollar a causés.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. A l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

M. Gillies: Je voudrais que vous demandiez au député de retirer son affirmation.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il s'agit d'une divergence de vues. Rien de plus. Le député n'a rien dit pour justifier son rappel au Règlement, même s'il n'est peut-être pas de mon avis. Les remarques du député ne sont pas une réflexion sur le député. C'est une interprétation des faits, des mesures politiques et des remarques.

● (1750)

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. J'ai rendu ma décision. L'affirmation du député ne donne pas matière à une question de privilège.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, il a dit que j'essayais de faire tomber le dollar. Il a porté atteinte à mon privilège de parlementaire et ne s'est pas limité au débat.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. C'est le point de vue du député. Je ne suis pas ici pour juger le point de vue du député par rapport aux points de vue d'autres députés. Je suis certain que les remarques du député n'ont pas convaincu le secrétaire parlementaire quand il a fait son discours...

M. Gillies: Le secrétaire parlementaire est un menteur.

Une voix: Retirez cette parole.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Don Valley (M. Gillies) vient de faire une entorse aux usages parlementaires, j'estime qu'il devrait se rétracter.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, cet homme a dit que si nous discutons du problème de notre dollar, c'est parce que nous voulons le faire tomber encore plus bas.

M. Crosbie: C'est un menteur.

M. Gillies: Ce n'est pas vrai, monsieur l'Orateur. C'est absolument faux. Il a menti quand il a dit cela.

Une voix: Règlement!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je demande au député de coopérer. Je ne peux absolument pas accepter la dernière remarque du député, d'autant plus qu'elle était très directe. S'il n'est pas d'accord avec le député sur un point, il peut dire que sa déclaration est fautive, mais la présidence ne peut laisser passer sa dernière remarque. Le Règlement de la Chambre exige que le député la retire.